

Assemblée communale ordinaire
Mardi 10 juin 2025
à 20.00 heures à la salle de spectacles

Mesdames, Messieurs,

Nous vous invitons cordialement à participer à cette assemblée, dont l'ordre du jour sera le suivant :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée du 4 décembre 2024.
2. Discuter les comptes municipaux et bourgeois 2024 :
 - a) Ratifier les dépassements budgétaires
 - b) Approuver les comptes
3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité.
4. Projet de protection contre les crues et de revitalisation du ruisseau du Rondevert :
 - a) Discuter et voter un crédit de CHF 368'000.- TTC (travaux et études) pour la remise à ciel ouvert du ruisseau du Rondevert.
Financement : par les liquidités, sous déduction des subventions et des dons.
 - b) Discuter et voter un crédit de CHF 24'000.- TTC pour l'élaboration d'un plan d'alarme et d'intervention (PAI), conformément au Plan directeur cantonal.
Financement : par les liquidités, sous déduction des subventions.
5. Discuter et voter un crédit de CHF 850'000.- HT pour le remplacement de la conduite d'eau potable dans la rue du Vieux-Moulin, entre la Poste et le chemin de Chaux et réfection partielle de la route après travaux.
Financement : par voie d'emprunt.
6. Statuer sur les demandes de naturalisation de :
 - a) Mme Antonia Corciulo
 - b) M. Elie Micheal
7. Statuer sur la demande de promesse d'admission au droit de cité communal de M. El Hadji Ndiaye et son fils Marley.
8. Informations et divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée (point 1), les comptes (point 2) et le règlement (point 3) peuvent être consultés au secrétariat communal ou sur le site internet www.courtetelle.ch. Le règlement est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale.

Les remarques et questions éventuelles sont à adresser par écrit au Conseil communal jusqu'au **vendredi 6 juin 2025**.

Courtételle, le 12 mai 2025

Le Conseil communal